

DÉLIBÉRATION N° CA 23-25 DU 21 NOVEMBRE 2023

relative à l'élection des vice-présidents du conseil d'administration

Le conseil d'administration de l'agence de l'eau Seine-Normandie,

Vu les articles L213-8-1 et R213-33 du code de l'environnement,

Vu le règlement intérieur du conseil d'administration adopté par délibération n° CA 21-02 du 9 mars 2021,

Vu le dossier de la réunion du conseil d'administration du 21 novembre 2023.

DÉLIBÈRE

Article 1

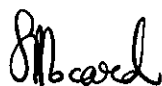
Sont élus :

- Vice-président du conseil d'administration au titre du collège des parlementaires et des collectivités territoriales : Denis MERVILLE
- Vice-président du conseil d'administration au titre des collèges des associations et personnalités qualifiées (usagers non économiques) et des usagers économiques : Daniel MARCOVITCH

Article 2

La présente délibération prend effet au 9 mars 2024.

**La Secrétaire du conseil d'administration
Directrice générale
de l'agence de l'eau Seine-Normandie**



Sandrine ROCARD

**Le Vice-président
du conseil d'administration**



Denis MERVILLE